

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MAI 2023

Ouverture de la séance à 19h00.

Présents : Catherine LOTTE, Bernard JUNET, Sonia SIMON, Michel VENET, Isabelle CHARACHON, Serge RUIZ, Bernadette VOLAY, Jocelyne MESTRE, Danielle VENET, Nadine GARCIA, Frédéric DUSSUD, Fernando DE SOUSA, Jean-Christophe DUSSUD, Janine GANTILLON.

Absent et excusé : Romain GOUBIER.

Démissionnaires : Virginie OGEARD, Eric VISTALLI.

Téléphone Madame Le Maire : 06.72.27.90.01 Merci de laisser des sms de préférence.

Courriel Madame Le Maire : catherine.lotte@orange.fr Rendez-vous, sur demande, par mail.



COMPTE-RENDU DES INSTANCES OBLIGATOIRES ET COMMISSIONS COMMUNALES

❖ SIVOM :

. Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal, la mise en place d'une commission en charge de la modification des statuts et de la définition du périmètre du SIVOM de la Giraudière. Après plusieurs réunions, la révision des statuts du SIVOM de la Giraudière ainsi qu'un plan avec les limites ont été définis.

Madame Le Maire donne lecture des nouveaux statuts proposés. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification des statuts du SIVOM de la Giraudière telle que présentée ainsi que le plan des limites du SIVOM ;

. Madame Le Maire a un rendez-vous prochainement concernant une proposition pour de la Téléconsultation médicale.

❖ ECOLE DE LA BASANE :

. L'effectif pour la rentrée scolaire 2023/2024 s'élève à 124 élèves.

. Prochain conseil d'école le lundi 5 juin.

. Différents travaux vont être engagés durant les grandes vacances et notamment l'achat d'armoires et de rayonnage pour la classe de Madame DAUDRIX. La porte de la classe de Monsieur THOMAS va être changé. Les bandeaux et le crépi dans la cour sont à reprendre également.

. Des travaux relatifs à la téléphonie et au réseau internet sont planifiés pour l'été ou l'automne 2023.

❖ COMMISSION VOIRIE :

Les travaux d'assainissement et plus précisément les travaux de séparatif des réseaux pluviales et réseaux usées, rue de Marmion vont être effectués mi-juin par l'entreprise PERRET. Une fois ces travaux terminés, la partie basse de la Rue de Marmion sera entièrement refaite par du goudron vers fin juin / début juillet. Un bicouche sera posé sur le reste de la rue de Marmion.

Pour les autres voiries communautaires, un bicouche sera également appliqué sur une partie de la rue de Vermont.

Du Point A Temps Automatique sera également posé début juillet sur les voiries : Creuzille et Charachon.

Un plan de travaux sur trois ans de la réfection des voiries communales va être établi par la commission voirie afin de parer à l'urgence des réfections des voiries.

Le Conseil Municipal a décidé de prendre un arrêté (voir ci-dessous) relatif à l'entretien en état de propreté des trottoirs devant les propriétés et en toute saison (neige, verglas, feuilles, herbes..).



Département du Rhône
Canton de L'Arbresle
Commune de Brussieu

Objet : ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le Maire de la commune de Brussieu,

Vu les articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2122-28 1° du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1ère classe,

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène,

Considérant que les branches et racines des arbres et haies plantés en bordure des voies communales, risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 : Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Brussieu.

Article 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux

Ces règles sont applicables, au droit de la façade ou clôture des riverains,

- pour les trottoirs, sur toute leur largeur,
- ou s'il n'existe pas de trottoir, à un espace de 1,20 m de largeur.

2.1 – Entretien

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur.

L'entretien en état de propreté des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales est à la charge des propriétaires ou des locataires. Ceux-ci doivent veiller à ce qu'ils ne soient jamais obstrués.

2.2 – Neige et verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

2.3 – Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

Les saletés et déchets collectés par les riverains lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets ménagers. Il est expressément défendu de pousser les résidus de ce balayage dans les réseaux d'eaux pluviales. Les avaloirs, caniveaux doivent demeurer libres.

Article 3 : Entretien des végétaux

3.1 – Taille des haies

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

3.1 – Elagage

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 4 : Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie publique

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit. La commune pourra, lorsque les contrevenants seront identifiés, facturer les frais d'enlèvements.

De même, les poubelles (ordures ménagères, cartons, plastiques..., verres) ne doivent pas être entreposés sur la voie publique.

Article 5 : Exécution de l'arrêté

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au Registre des actes administratifs et affiché en Mairie.

Article 6 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

Madame le Maire de Brussieu est chargée d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Département du Rhône
- Monsieur Del Rey, ASVP

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Brussieu, le 09 mai 2023

Le Maire,

Catherine LOTTE



INFORMATIONS ET DECISIONS

❖ APPARTEMENTS COMMUNAUX :

Au village :

Résidence de la Dîme (au-dessus la mairie)

- 1 logement de 36 m², 2^{ème} étage avec ascenseur, loyer 407.00 € + 20.00 € de charges.

Disponible de suite.

Merci de contacter Mme Sonia SIMON : 06.75.73.82.68

La Giraudière :

- 1 logement de type T2 est disponible.

Merci de contacter M. Bernard JUNET : 06.32.18.29.67

Un appartement à la résidence de la bascule est en cours de réhabilitation : électricité, carrelage, peinture, sanitaire etc... il sera disponible début septembre.

❖ **APPROBATION DU DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS DE DEPARTEMENT DU RHONE :**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Département du Rhône pour des travaux d'isolation des bâtiments communaux et la création d'une halle sur la place des aîtres.

❖ **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2022 ;**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Madame le maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable pour l'année 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte le **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public d'Alimentation en Eau Potable, de la commune de Brussieu pour l'année 2022.

❖ **TELEPHONIE MAIRIE :** En prévision de l'arrêt du réseau téléphonique commuté (RTC) et afin de professionnaliser l'accueil téléphonique de la mairie, des annonces téléphoniques en prédécroché et message d'attente vont être mis en place à partir du jeudi 25 mai. Le matériel de téléphonie va être également changé.

❖ **TITRES SECURISES : PASSEPORT ET CARTE D'IDENTITE :**

Le gouvernement a mis en place un « contrat Urgence Titre » afin de proposer plus de rendez-vous de recueil des demandes de titres en mairie. La Maire de BRUSSIEU a décidé de s'engager au côté de l'état et permettre ainsi une performance du service public en offrant des créneaux supplémentaires sur la période mai et juin.

❖ **VEHICULES SERVICE TECHNIQUE :**

La commune de Brussieu va acquérir deux bennes : une benne modulable ainsi qu'une benne 3 points pour un montant TTC de 8 076.00 € afin d'utiliser au maximum le tracteur communal.

❖ **BILAN SUR L'ECHANGE CULTUREL DES MONGOLS :** La rencontre culturelle avec un village de Mongolie sur le mois d'avril, s'est très bien déroulée. La Commune de Brussieu en

accord avec l'association « Tisser la paix » et le village Mongol envisagent de monter un dossier de jumelage.

❖ MISE A JOUR PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document qui répertorie l'ensemble des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde de la population, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer en cas de réalisation du risque. Plusieurs risques ont été identifiés sur la commune :

- Risques naturels,
- Risques Technologiques,
- Risques sanitaires,

Suite aux différents évènements climatiques, il faut ajouter à ces risques, le risque de rupture d'eau potable et le risque incendie.

Le PCS va donc être mis à jour dans les prochaines semaines. Il sera visible sur le site internet de la Commune de Brussieu.

❖ ARRÊTÉ COMMUNAL DECI :

La préfète du Rhône nous demande de rédiger un arrêté relatif à la défense extérieure contre l'incendie (DECI), une commission a été créée afin de travailler sur l'identification des risques à prendre en compte et récolter les données nécessaires pour la rédaction de cet arrêté.

❖ ARBRES A COUPER CAMION POUBELLES :

Le camion de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais habilité à ramasser les ordures ménagères rencontre des difficultés au niveau de la rue de Vermont où les arbres tombent sur cette voirie et accroche le camion. Merci aux propriétaires des forêts et terrains longeant la rue de Vermont d'élaguer les arbres. La tournée risque d'être modifiée et le camion ne ramassera plus les poubelles dans ce quartier.

❖ HAIES A COUPER POUR EVITER COUPURE ELECTRIQUE :

Merci de couper les haies qui se trouvent à proximité des fils électriques afin d'éviter les coupures électriques.

❖ TEMPS ZONES BLEUES ET ARRET MINUTE :

A partir du 1^{er} janvier 2023, le stationnement à Brussieu est réglementé en 1 zone bleue repérable par un traçage de couleur : **bleue** (2 heures). Cette réglementation s'applique du lundi au samedi entre 8h à 12h et de 14h à 18h30 sauf jours fériés et vacances scolaires. Pour stationner dans une zone réglementée, l'automobiliste doit utiliser un disque aux normes européennes. Celui-ci permet de justifier de son heure d'arrivée. Des disques bleus sont à votre disposition en mairie.

De plus, l'arrêt minute situé devant le PROXI est limité à 15 minutes.

Aussi, les deux places de stationnement sur la Place de la Mairie sont réservées aux usagers, administrés, élus, personnel communal se rendant en mairie.

Des arrêtés ont été rédigés et envoyés à la gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset et seront appliqués par le Policier Municipal.

RAPPEL REGLEMENTATION :

- Priorité à droite avant d'arriver dans le village avant le restaurant ô p'tit bonheur.
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit :
 - ✓ Rue de Marmion des deux côtés,
 - ✓ Rue Jacques Cœur interdiction de stationner sur le côté droit dans le sens de la descente jusqu'à l'entrée du lotissement Chenevière,
 - ✓ Rue du Lavoir dans le sens de la montée interdit de stationner sur le côté droit,
 - ✓ Grand'Rue interdit de stationner du n° 20 jusqu'au n° 26,
 - ✓ Rue de Vermont interdit de stationner des deux côtés, du n° 31 jusqu'au n° 45.
 - ✓ Trottoirs sur l'ensemble du centre bourg : Grande Rue, rue de l'École, rue de l'Église ainsi qu'à la Giraudière (dans la montée de la route de Brussieu qui longe le parking René Combe).
 - ✓ Devant l'entrée de la Cour du château.

Les gendarmes de St Laurent de Chamousset nous conseillent d'instaurer une zone 30 dans le village. Plus d'informations vous seront transmises ultérieurement.

Afin de délester le stationnement du centre du village de Brussieu. Un parking « tampon » a été créé vers la croix de mission le long du sentier de la Combabelle. Ce parking est créé pour les véhicules qui stationnent plus de 72 heures afin de ne pas encombrer les places du village et améliorer le quotidien de chacun.

Merci à tous les riverains du centre du village de stationner vos véhicules à + de 72 heures sur le parking de la croix de mission situé vers l'école de la Basane.

❖ SECURITE ROUTIERE :

Madame le Maire a été sollicitée sur la dangerosité de l'emplacement de l'arrêt de bus situé au quartier de La Borgia à la Haute Giraudière pour les collégiens et lycéens. Le conseil municipal réfléchit à différents dispositifs afin de sécuriser cet arrêt de bus. En attendant, nous encourageons et remercions les parents de munir leurs enfants de gilets jaunes ou vêtements réfléchissants, les matins et les soirs lorsqu'ils se rendent à l'arrêt de bus.

De plus, de nombreuses personnes nous signalent des conducteurs roulant trop vite dans le village et dans les chemins de campagne. Réduisez votre vitesse, merci.

❖ INSCRIPTION RECENSEMENT 16 ANS :

Les jeunes âgés de 16 ans en 2023, doivent se rendre en mairie dans le trimestre de leurs 16 ans afin d'être recensés pour la journée d'appel. Merci de vous munir de votre carte d'identité, du livret de famille et un justificatif de domicile.

❖ PHOTOS DES CLASSES EN 3 :

Les photos de la fête des classes en 3 sont arrivées. Vous pouvez les voir et les commander au Salon Pascale C **jusqu'au 14 juin.**

LA MAIRIE SERA EXCEPTIONNELLEMENT FERMÉE

Lundi 5 juin toute la journée (formation)

LES SAMEDIS

15 JUILLET 2023

ET 12, 19 et 26 AOÛT 2023

Merci pour votre compréhension

L'ADMR RECRUTE

Pour étoffer l'équipe de l'admr de Bessenay nous recrutons des personnes retraitées (contrat 6 à 10h par semaine).

Pour faciliter et permettre du temps libre aux aidants de nos bénéficiaires. Le travail consiste à une présence occupationnelle au domicile. Contacter l'admr pour tous renseignements au 04.74.70.87.11 !

COUPD'POUCE RECRUTE

En vue de renforcer nos équipes d'aides-ménagères nous avons besoin de personnels pour des missions dans notre secteur qui va de St-Symphorien sur Coise à l'Arbresle en passant par Saint-Laurent et Ste-Foy.

Véhicule indispensable. Débutant accepté.

CDD de 6 mois avec environ 15 à 20h/semaine.

Brut horaire: 11,52 €

Contact: Coupd'pouce

Tél.: 06 32 88 18 86

Mail.: pascal.fr.djournessi@gmail.com

ASSOCIATION PANCU-ROSSAND ENVIRONNEMENT
LE BLANC
69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET



Nous avons pour projet la **publication d'un album sur le thème de la fête des classes à Brussieu.**

Notre stock est déjà bien fourni, mais il nous manque quelques années. Pour cette occasion, nous recherchons des photos de conscrits de 20 ans et le groupe avec toutes les décades. La plus ancienne en notre possession date de 1920.

Voir ci-dessous le type de photo recherché :

Les 20 ans en 1958

(vous devez en reconnaître)

Toutes les décades en 1958



Cette action permet aussi de fouiller dans les archives et de retrouver avec plaisir des personnes de la famille ou des proches.

Ces photos seront numérisées et rendues le plus vite possible à leur propriétaire.

Si votre recherche est positive, merci d'informer Roland DUSSUD.

Tél : 04-74-70-80-99 ou 06-95-40-86-01 Mail : roland.dussud@sfr.fr

Merci d'avance !

Nous remercions l'ensemble de la population de Brussieu de bien vouloir stériliser leur chat afin d'éviter une recrudescence des naissances. Nous vous remercions également de ne pas nourrir les chats sur le domaine public. Une convention est en cours avec une association afin de récupérer les chats pour les stériliser. La commune serait concernée pour un accompagnement financier.

**STÉRILISEZ
VOTRE CHAT.TTE**



**FAIRE STÉRILISER
VOTRE CHAT DOMESTIQUE**

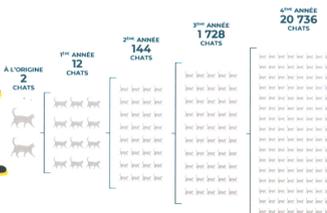
Évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents

Diminue la population féline sauvage et les risques d'abandons



Femelle féconde à 6 mois
Gestation de 60 à 67 jours
2 à 3 portées par an
4 chatons* par portée

*moyenne



**RAPPEL : IL EST INTERDIT DE NOURRIR
LES CHATS SAUVAGES**



C'EST QUOI RHÔNE VACANCES ?
C'EST POUR QUI ? C'EST QUAND ?

Rhône vacances c'est un programme d'activités sportives variées proposé par le Département du Rhône. **Pour découvrir et pratiquer**, par exemple, le VTT, l'escrime, le baseball, l'escalade ou encore le rugby, la boxe anglaise et le basket-ball.

Pour les enfants de 6 à 17 ans*
Du 10 au 28 juillet**

Les activités sont gratuites*.**
 Elles sont encadrées par des éducateurs sportifs diplômés.

L'inscription est obligatoire.

**selon les activités / **activités en semaine hors 14 juillet
 *** l'accès au plan d'eau du Bordelan est payant.
 Adulte : à partir de 13 ans : 3€50 - Enfant : 6-12 ans : 2€*

Programme complet à retrouver sur :
www.rhone.fr/rhonevacances

ÇA SE PASSE OÙ ?

COMMENT ON S'INSCRIT ?

En ligne, à partir du 1^{er} juin sur :
www.rhone.fr/rhonevacances

A VOS AGENDAS

| | | |
|---|---|------------------------|
| Week-end du 10 et 11 juin | Théâtre | Salle des Fêtes |
| Samedi 10 juin - 10H30 | Réunion avec les associations | Salle Marius Chazallet |
| Dimanche 11 juin | Fête des pères et des mères - TEF | Salle Marius Chazallet |
| Samedi 24 juin | Kermesse du sou des écoles de la Basane | Salle des Fêtes |
| Vendredi 7 Samedi 8 et vendredi 9 juillet | Ball Trap – Société de Chasse | |

A.B.

SAMEDI 03 JUIN

25 ANS

DANSE TA DIFFERENCE

Salle des fêtes de Brussieu

**OUVERTURE DES PORTES A 18H
DÉBUT DU SPECTACLE A 18H30**

Buvette & Snacking

ENTRÉE GRATUITE

Ne pas jeter sur la voie publique - PMS

♀♂

♻️

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Marie SIMARD au 07 62 58 76 32



CLUB DES 4 SAISONS

mardi 6 juin 2023

Salle Marius Chazallet - Brussieu : 14 heures

CONFERENCE

La guerre d'Yzeron

Par Monsieur Gérard DUTAL



Les comtes du Forez



Les comtes du Lyon

**Ouvert à toutes et tous – Participation aux frais 2 €
(Gratuit pour les adhérents du club des 4 saisons)**

Nous espérons vous voir nombreux à cette conférence

**Club des 4 saisons-Brussieu
Vendredi 9 juin 2023**

CONCOURS DE PETANQUE EN DOUBLETES - 14 h

Terre-plein salle des fêtes

Inscription sur place : 16 € par

doublette (casse-croûte compris)

- 1ers Prix ➡ Paniers garnis
➡ Repas au restaurant
➡ Coupes de fleurs



Toutes les doublettes sont primées

Casse-Croûte - Tombola - Buvette

www.cc-montsdulyonnais.fr

Monts du Lyonnais
Communauté de communes

Cyclo des Monts

La rando à vélo pour les CE2 / CM1 / CM2

10 JUIN 2023

Qu'est-ce que le Cyclo des Monts ?
C'est une randonnée à vélo pour les enfants du CE2 au CM2, qui parcourent quelques villages de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

PARCOURS 1 MATIN

- Départ 9h - Coise
- 9h20 - 9h35 - Larajasse
- 11h - 11h15 - La-Chapelle sur-Coise
- 12h - 12h15 - Aveize (repas)

PARCOURS 2 MATIN

- Départ 9h - Villechenève
- 9h30 - 9h45 - Chambost Longessaigne
- 10h20 - 10h35 - Longessaigne
- 11h40 - 11h50 - Montrottier (repas)

PARCOURS 1 APRÈS-MIDI

- Départ 13h30 - Aveize
- 14h15 - 14h30 - Duerne
- 15h - 15h15 - Montromant
- 15h30 - 15h45 - St-Genis l'Argentière
- 16h - Ste-Foy l'Argentière

PARCOURS 2 APRÈS-MIDI

- Départ 13h30 - Montrottier
- 14h15 - 14h30 - St-Clément les-Places
- 14h50 - 15h10 - St-Laurent de-Chamousset
- 15h30 - 15h45 - Souzy
- 16h - Ste-Foy l'Argentière

12€ la demi-journée
20€ la journée avec le repas

Pré-inscription en ligne sur www.cc-montsdulyonnais.fr

Vous souhaitez être parent accompagnateur ?
Rendez-vous sur www.cc-montsdulyonnais.fr pour faire votre demande.
Et n'hésitez pas à venir encourager nos cyclistes lors de notre passage dans votre village !

Bibliothèque de Brussieu expou.pdf imap://mairie%40brussieu%2Ecom@mail.gandi.net:143/fe...

EXPOSITION D'AQUARELLES

Du 1^{er} Mai au 30 Juin 2023

Bibliothèque de Brussieu, aux heures d'ouverture
(mardi : 16h30-18h30 - samedi & dimanche : 10h-12h)

Gladys JAY

Des aquarelles de Josée CASSET compléteront avec bonheur cette exposition.

1 sur 1 05/05/2023, 07:39

Invitation



Chantier de restauration écologique de la Brévenne au hameau de la Giraudière par le SYRIBT

Réunion de présentation à la population : Jeudi 15 juin 2023 à 18h

Le chantier d'amélioration de la Brévenne et ses abords va démarrer à la fin du mois de juin 2023. Venez vous informer et échanger avec nous !



Infos pratiques

Rendez-vous à l'école de production de la Giraudière

Contact : 04 37 49 70 85, syribt@syribt.fr

 SYndicat de Rivières Brévenne-Turdine (SYRIBT)
117 rue Passemard - 69210 L'Arbreste - tél. 04 37 49 70 85 • www.syribt.fr

BRUSSIEU

SAMEDI 17 JUIN

Feux de la Saint Jean

Salle des fêtes de Brussieu - A partir de 19h30

Soirée Blanche - Feu - Feu d'artifice - Danse

BAL gratuit à partir de 23h00 animé par Flash Corp

REPAS sur réservation avant le 11 juin sur HelloAsso, au Vival de la Giraudière ou au Proxi de Brussieu



Menu adulte - 17€

Salade composée de gésier
Sauté de volaille aux champignons
Riz pilaf
Fromage
Tartelette citron meringuée

Menu enfant - 10€

Hot Dog
Chips
Yaourt à boire
Compote
Bonbons



Pour plus de renseignements, veuillez contacter Emma au 06 22 87 06 20 ou par mail à aib.brussieu@gmail.com



IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

INTERVENTION PREVENTION ARNAQUES – MPF69

Jeudi 22 Juin de 10h30 à 12h30

Salle du conseil – BRUSSIEU

Chargée de missions variées dont la prise en charge des victimes de violences (au sein de la famille ou hors contexte familial), la MPF a élargi ses interventions notamment aux profit des personnes « vulnérables ». Dans ce cadre, elle organise une **action de prévention gratuite destinée aux seniors intitulée**

« **Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes** » .

Ce sujet traite plus largement des mails frauduleux, des arnaques à la loterie et aux faux sentiments, des vols à la fausse qualité (faux policiers qui se présentent au domicile), des démarcheurs, des cambriolages etc... et surtout **comment s'en prémunir**.

Inscriptions en Mairie – par téléphone 04 74 70 85 19 ou mail mairie@brussieu.com

Concours de pétanque!

Vendredi 30/06 18h30

TARIFS
12€ la doublette

Inscriptions
sur place à partir de 18h30
(début des parties 19h30)

100€ pour les
3 premières doublettes
CONCOURS COMPLEMENTAIRE

BUVETTE ET BARBECUE GEANT!
BRUSSIEU
à la plateforme
VENEZ NOMBREUX!

La classe en 4 se donne le droit de modifier le montant des prix et d'annuler pour intempéries

INFOS COMICE DES 4 CANTONS

RECHERCHE BENEVOLES

Les 7-8-9-10 juillet 2023 aura lieu le comice des 4 Cantons, à Saint Laurent de Chamousset.

4 jours de festivités, présentation agricole, artisanat, marchés, expositions diverses, salon du livre, rue des arts, repas sur place et dîner spectacle... Pour clôturer ces 4 jours, un défilé sera organisé sur le thème « Les Mille et une vie du costumier » (costumier à St Symphorien sur Coise / 17 000 costumes à disposition).

14 communes du canton de Saint Laurent de Chamousset participent à ce comice dont Brussieu sur le thème « Le cinéma ». Pour ce faire, on a besoin de bénévoles et des associations de Brussieu. Un budget de 250.00 € est alloué pour le défilé, les idées, les engagements sont les bienvenus. La date semble lointaine, mais non, c'est demain ! Nous sommes en réunion toutes les semaines. Nous avons besoin de 20 bénévoles par village, pour monter les structures, parquet, buvette, servir les repas, ranger. Si vous pouvez nous offrir 2h – 4h ou 1 journée ou 2 ou 3 ou 4 !!!

Merci par avance déjà 5 bénévoles de Brussieu se sont engagés, c'est un temps fort qui fédère des rencontres des amitiés, des découvertes riches de notre patrimoine.

Merci à tous

Merci de contacter Mme GANTILLON au 06 09 02 82 01 ou la mairie 04 74 70 85 19

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : 26 juin et 18 septembre 2023.